

Formation complémentaire préparant au **Certificat national de mandataire judiciaire à la protection des majeurs** Mention « Protection des majeurs »¹

Finalités et Objectifs

La loi du 5 mars 2007 institue la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM), qui remplace celle de tuteur aux majeurs protégés. L'obtention d'un certificat national de mandataire à la protection des majeurs - Mention « Mesure judiciaire à la protection des majeurs » est rendue obligatoire pour l'ensemble des intervenants souhaitant exercer des mesures de protection. Le délai imparti aux professionnels en exercice pour se mettre en conformité avec la réforme est fixé à 3 ans, soit jusqu'au 1er janvier 2012.

La formation vise au développement de compétences interactives :

- Connaître les acteurs et le cadre juridique et administratif de la protection des majeurs.
- Être capable d'évaluer la situation budgétaire et patrimoniale d'une personne et de gérer ses biens dans le respect de ses besoins et de ses intérêts.
- Connaître les publics et les pathologies liées à la dépendance et savoir évaluer la situation d'une personne dans son environnement.
- Savoir mettre en place une relation d'aide dans le cadre d'une dynamique partenariale.
- Construire un positionnement professionnel dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

La formation a été pensée dans une logique de formation professionnelle : il s'agit de participer au développement des compétences à partir de l'expérience. Un projet de formation personnalisé est élaboré pour chaque stagiaire en fonction de son parcours.

Débouchés professionnels

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs en charge de mettre en œuvre des mesures judiciaires de protection des majeurs, dans une association tutélaire, à titre individuel ou dans un établissement hospitalier ou médico-social.

Conditions d'accès

La formation est accessible pour :

- les personnes titulaires d'un diplôme de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (bac+2)
- les professionnels en exercice : gérants de tutelles privés, délégués à la tutelle, préposés d'établissements hospitaliers
- les personnes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années d'un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de niveau III.

Coût de la formation

Frais de sélection : 50 €

Les coûts sont variables en fonction du parcours choisi. A titre indicatif :

- Formation complète (300 heures théoriques + 350 heures de stage) : 3 500 €
- Formation à destination des professionnels en exercice (114 heures théoriques) : 1 430 €

Informations pratiques

Dates de clôture des inscriptions et de démarrage de la formation : cf. site.

¹ Sous réserve d'acceptation de la demande préalable par la DRASS.

Programmation pédagogique de la formation

DOMAINE DE FORMATION 1 - JURIDIQUE [84H]

Module 1.1 Droits et procédures (48h)	Validation : Un écrit par module
Module 1.2 Le champ médico-social (36h)	

DOMAINE DE FORMATION 2 - GESTION [78H]

Module 2.1 Gestion administrative et budgétaire (48h)	Validation : Une étude de cas en deux parties
Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30h)	

DOMAINE DE FORMATION 3 - PROTECTION DE LA PERSONNE [72H]

Module 3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24h)	Validation : Une épreuve orale à partir d'un sujet tiré au sort
Module 3.2 Relation, intervention et aide à la personne (48h)	

DOMAINE DE FORMATION 4 – LE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS [66H]

Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18h)	Validation : Un dossier d'étude professionnel de 20 à 30 pages relatant et analysant une situation contextualisée
Module 4.2 Les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire (12h)	
Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36h)	

Formation pratique de 350 heures auprès d'un mandataire à la protection des majeurs.

Possibilité d'un double cursus qui permet d'obtenir le **Diplôme Universitaire**²
« *Protection des majeurs* » délivré par la **Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg**,
sous réserve de valider, sans dispense, le DF1 et le DF2,
et le cas échéant un enseignement complémentaire en droit

Durée de la formation

La formation se déroule en alternance, sur une amplitude maximale de 18 mois. Elle comporte 300 heures d'enseignement théorique et 350 heures de formation pratique (10 semaines de stage).

Des dispenses et des allègements de formation sont envisageables en fonction des parcours formatifs et professionnels antérieurs.

La formation est organisée sur les sites de Mulhouse et Strasbourg.

Intervenants

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants originaires de différents horizons professionnels :

- Formateurs du Pôle de ressources
- Universitaires
- Cadres de la fonction publique
- Professionnels du secteur de l'intervention sociale
- Professionnels du secteur de l'intervention tutélaire

Pour toute demande d'information complémentaire

Pôle Ressources, site de Strasbourg – ESTES
Tél. : 03 88 21 19 95
Responsable : Philippe DARSTEIN
Assistante : Rose-Marie BERNHARDT
E-mail : direction@estes.fr
Site : www.estes.fr

Pôle Ressources, site de Mulhouse – ISSM
Tél. : 03 89 33 20 03
Responsable : Mérahba BENCHIKH
Assistante : Fatima BOUCHAREB
E-mail : f.bouchareb@issm.asso.fr
Site : www.issm.asso.fr

² Sous réserve d'acceptation du dossier par les instances de l'Université de Strasbourg.